AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0793
FR0010307819-FS0402

25 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LEGRAND

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 avril 2018, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company[1] (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 avril 2018, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LEGRAND et détenir 26 633 543 actions LEGRAND représentant autant de droits de vote, soit 9,97% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LEGRAND sur le marché.

[1] Commercialement dénommée « MFS Investment Management » et contrôlée par la société Sun Life Financial cotée à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 267 255 298 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.